



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 26/07/2024

ID : 040-214001554-20240725-240725H1561H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : lundi 22 juillet 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme Dominique ROBERT Adjoint; Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme Marie DURAN Conseiller

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20240725-006

DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE LANDES NATURE AU TITRE DU RÈGLEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

M le Maire présente le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Linxe qui s'inscrit dans le programme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments publics de la Commune de Linxe.

En vue de la réalisation de ce programme de travaux, la Commune de Linxe souhaite solliciter une aide financière de la Communauté des Communes Côte Landes Nature au titre du règlement.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la Commune	193 800.19€	44.48%
Sous-total autofinancement	193 800.19€	44.48%
Règlement Département	78 429.34€	18.00%



Règlement CC CLN	50 000.00€	11.48%
Fonds Vert,	113 489.00€	26.05%
Sous-Total subventions publiques *	241 918.34€	55.52%
Total H.T.	435 718.53€	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE**, décide :

ARTICLE 1 -

- **ADOPTER** l'opération de la rénovation énergétique du groupe scolaire et les modalités de son financement ;

ARTICLE 2 -

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;

ARTICLE 3 -

- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 26/07/24

Le secrétaire de séance

Thierry GALLEA



Thierry GALLEA